

MOTION URGENTE

Auteur	Emmanuel Revaz, Les Verts, Mikaël Vieux, UDC, Florentin Carron, PDCB, et David Crettenand, PLR
Objet	Divorce au Service de l'agriculture: il faut assurer la continuité de l'accompagnement agricole de la troisième correction du Rhône!
Date	12.06.2018
Numéro	3.0392

Actualité de l'événement

La fin des rapports de service entre le Service de l'agriculture et son numéro 2, M. Léonard Dorsaz, a été annoncée le 29 mai 2018.

Imprévisibilité

La séparation entre Léonard Dorsaz et le Service de l'agriculture a été annoncée le 29 mai 2018. Elle est intervenue de façon brutale et aucun signe extérieur ne laissait présager cette issue.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Léonard Dorsaz était responsable de l'accompagnement agricole de la troisième correction du Rhône, projet devisé à 200 millions de francs. D'importantes sommes ont déjà été engagées pour ce dossier, des adjudications de mandats ont été délivrées en lien avec les mesures prioritaires du Chablais et de Martigny, et des postes ont été récemment mis au concours au service de l'agriculture. Il est impensable d'imaginer une rupture, même provisoire, dans ce processus, et toutes les garanties doivent être obtenues pour ce qui concerne la continuité immédiate du projet.

La séparation brutale annoncée dans la presse entre le Service cantonal de l'agriculture et son chef adjoint en a surpris beaucoup et laisse de nombreuses questions sans réponses. Ce divorce intervient moins de deux ans après l'engagement de Léonard Dorsaz.

En plus de ses tâches de chef adjoint, Léonard Dorsaz était responsable de dossiers d'une brûlante actualité et d'une importance capitale pour le canton, au rang desquels figurent la protection des eaux en agriculture et l'accompagnement agricole de la troisième correction du Rhône. Dans un cas comme dans l'autre, il est primordial que les progrès significatifs qui ont été possibles durant les deux dernières années ne restent pas sans suite.

Les incidences potentielles de la séparation sont particulièrement lourdes pour ce qui concerne l'accompagnement agricole de la troisième correction du Rhône, un projet devisé à 200 millions de francs. On sait que l'agriculture est l'un des secteurs-clés impactés par la troisième correction du Rhône, et on connaît l'historique tumultueux entre le projet R3 et le monde agricole. Le succès final de la troisième correction du Rhône dépendra de solutions innovantes et intelligentes qui puissent déboucher sur des plus-values et des compensations réelles. C'est sur cette voie étroite qu'avait dû s'engager l'adjoint du chef de service, dont l'approche pragmatique avait permis de renouer des liens entre le projet R3, le monde agricole et les communes.

Avant l'engagement de Léonard Dorsaz en août 2016, son prédécesseur n'était resté que quelques mois en place. Aujourd'hui, nous sommes donc en droit de nous faire du souci sur la mise en œuvre et la continuité du projet de l'accompagnement agricole, un dossier "mammoth" pour notre canton et crucial pour la réussite de l'immense chantier de la troisième correction du Rhône. On sait aussi que le projet est structuré de façon complexe, à cheval sur deux départements, car sa responsabilité financière dépend de l'office cantonal de la construction du Rhône, alors que sa mise en œuvre est confiée au service de l'agriculture.

Etant donné ce qui précède, il apparaît qu'une analyse fine de la situation doit être menée afin de clarifier le fonctionnement de l'accompagnement agricole de la troisième correction du Rhône, de mettre en lumière les déficits éventuels et les améliorations possibles. La présente motion demande que la COGEST se charge de cette analyse.

Conclusion

Nous demandons donc que la COGEST se saisisse de ce dossier, et qu'elle établisse un rapport qui permettra de répondre aux questions suivantes:

- Y a-t-il une vision commune de l'accompagnement agricole a) au sein du service de l'agriculture et b) entre le service de l'agriculture et l'office de la construction du Rhône?
- Les informations circulent-elles de façon satisfaisante entre le service de l'agriculture (responsable de la mise en œuvre) et la direction du projet R3 (responsable du financement) pour ce qui est des prestations réalisées dans le cadre de l'accompagnement agricole?
- La continuité du projet d'accompagnement agricole est-elle garantie, dans la suite des étapes déjà accomplies durant les deux dernières années avec les communes et les agriculteurs concernés par le projet R3?